

MONDIAL PECHE : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

La société Mondial Pêche a obtenu ce matin 18 octobre 2011, à l'audience du tribunal de commerce de Reims, la mise en place d'une procédure de redressement judiciaire afin de se donner le temps d'attendre les décisions des repreneurs contactés et ainsi tenter d'assurer l'avenir de l'entreprise dans de bonnes conditions, et notamment le lancement de la saison 2012.

Le Président